

# Quand Paris conseillait Kigali en 1991

Jean Chatain

L'Humanité, 11 mai 1994, page 13

Les gouvernements successifs ont en fait pratiqué la même politique au Rwanda. La preuve avec l'interview de l'ancien ambassadeur de France à Kigali, Georges Martres, publiée en février 1991 dans le journal rwandais « la Relève ». Celle-ci intervient après que la France eut envoyé des troupes pour protéger le régime de Habyarimana.

Interrogé sur les « réserves » de l'opinion occidentale sur les droits de l'homme au Rwanda, Georges Martres indiquait : « Aucun pays ne peut se vanter de respecter parfaitement les droits de l'homme, y compris les pays démocratiques de l'Occident. Les observateurs parlent ici de personnes détenues ou de conditions de détention qui ne sont sûrement pas exemptes de toutes critiques... Mais compte tenu que le pays est placé devant une situation exceptionnelle - une guerre accompagnée de tentatives de subversion de

l'intérieur -, il est assez inévitable que le problème de défense des droits de l'homme se pose (...) Certaines choses pourraient être améliorées. Nous souhaiterions être mieux et le plus rapidement informés des lieux de détention, de l'état de santé et des chefs d'accusation pour certains prisonniers. Cela non pas dans le but de critiquer, mais de répondre aux demandes d'information dont nous sommes saisis de l'étranger. Pour pouvoir aussi, dans la plupart des cas, démentir très rapidement les allégations qui se révèlent presque toujours fausses. » En conclusion, ce « conseil » de l'ambassadeur : « Il est de l'intérêt du gouvernement rwandais de mettre en place des dispositifs d'information afin de démentir certaines allégations apportées par des chancelleries occidentales, par des parents et des amis de l'extérieur de ces détenus. »